



## Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes,  
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics.

5 décembre 2005

### INFO SNAM-HP - CMH IRCANTEC - NEGOCIATIONS STATUTAIRES

#### La bataille continue

Le manque d'attractivité des carrières médicales à l'hôpital public hypothèque gravement la pérennité de son fonctionnement et la qualité des soins prodigués.

La modestie de la retraite fournie par l'IRCANTEC aux médecins et pharmaciens hospitaliers (50% du dernier salaire contre 66 à 75% pour les fonctionnaires) est l'un des facteurs de cette désaffection. Des menaces explicites ont été présentées sous couvert de réformes indispensables du régime de l'IRCANTEC. Ces remises en cause inacceptables ont justifié une alerte unitaire des organisations représentatives.

La lettre que vient d'adresser à nos organisations le ministre de la santé et des solidarités ([à consulter ici](#)) a le mérite, même si la menace demeure, d'ouvrir enfin une négociation sur les aspects financiers de la réforme IRCANTEC. Elle se déroulera à partir du 6 décembre 2005.

Au-delà, comme le prévoit le relevé de décisions signé avec le ministre le 31 mars 2005, une véritable négociation sur les retraites doit s'ouvrir.

Le SNAM-HP et la CMH s'associent aux actions locales que la communauté médicale hospitalière jugera utile pour faire connaître leurs revendications et leurs attentes sur la retraite IRCANTEC pour les praticiens et pour la prise en compte de la part hospitalière des PU-PH et MCU-PH.

Au vu des résultats des négociations prévues, si des propositions acceptables n'étaient pas proposées par le gouvernement, **une situation gravement conflictuelle serait inéluctable et conduirait à un dépôt de préavis de grève dans les CHU comme dans les Centres Hospitaliers.**

## Des chiffres et des lettres

Les élections professionnelles du printemps dernier continuent d'être utilisées comme outil de manipulation. Jouant des histogrammes et de la couleur des pixels, dans sa « lettre », la CPH affirme avoir recueilli « plus de 40% des suffrages chez les praticiens temps plein et plus de 50% des praticiens temps partiel ». Abscisses et ordonnées tordues et triturées pourraient faire le reste !

### **Contentons-nous de rappeler les chiffres des résultats officiels :**

L'Union syndicale formée autour de la CMH, du SNAM HP et de l'UCCSF a recueilli aux commissions statutaires temps pleins 4610 voix sur les 15 728 suffrages exprimés. Dans le même temps, la CHG recueillait 4582 voix et l'INPH 4478. Pour les praticiens temps partiel, notre Union a recueilli 1040 voix contre 915 à la CHG et 276 à l'INPH.

L'Union est nécessaire sur les sujets essentiels tel la retraite des H comme celle des HU. Travestir la réalité, tromper sur les informations et amalgamer les actions et les calendriers à des fins éloignées de l'intérêt de la communauté hospitalière constituent une pratique syndicale détestable et nuisible à l'hôpital public.

*Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.*